



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 52941

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer l'état du projet de télévision numérique terrestre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer l'état du projet de télévision numérique terrestre. La télévision numérique terrestre (TNT) est, depuis le 31 mars 2005, une réalité. En effet, conformément au calendrier arrêté par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), 35 % de la population est, depuis cette date, en mesure de recevoir l'offre gratuite de la TNT. Cette offre, composée de 14 chaînes, sera prochainement complétée par d'autres chaînes, gratuites et payantes, et, ultérieurement, des services en haute définition. En effet, le CSA a sélectionné, suite à l'appel aux candidatures du 14 décembre 2004, 4 nouvelles chaînes gratuites. L'offre payante, pour laquelle 7 chaînes disposent d'ores et déjà d'une autorisation, tandis que 4 autres ont également été sélectionnées, devrait être lancée à partir de septembre prochain. Le calendrier initial de déploiement de la TNT décidé par le CSA le 8 juin 2004 prévoit une extension progressive du taux de couverture. Celui-ci était de 35 % de la population au 31 mars 2005 pour le démarrage ; il s'étendra à 50 % en septembre 2005, puis à 65 % à la fin du premier semestre 2006 et à 85 % en 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52941

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9593

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7987